



Le 9 novembre 2018

Lettre ouverte à Monsieur le Président de l'ADEME,

Nos 3 syndicats, représentants du personnel, vous informent unanimement de leur volonté de :

- signer l'avenant de prolongation de l'expérimentation du télétravail en 2019 ;
- ne pas signer l'accord d'expérimentation du « forfait jours » en 2019 selon les modalités que vous proposez.

Pour l'expérimentation télétravail :

Nous sommes favorables à son extension aux secrétaires, assistant.e.s et CDD (de plus de 6 mois), comme nous le demandions depuis le début.

Pour l'expérimentation « Forfait Jours » :

89% des salarié.e.s de l'ADEME sont satisfait.e.s de leurs horaires de travail (source : Baromètre social 2017).

Mais vous affichez que « *le statut quo* » ne vous apparaît pas comme « *une option responsable pour l'avenir de l'Agence* ». Nos 3 syndicats vous ont donc proposé une approche gagnant/gagnant, progressive et limitée au COMEX voire au CODIR, du passage au forfait jours.

La Direction n'a pas accepté cette proposition. C'est pourtant aujourd'hui la seule option responsable possible pour garantir la santé au travail des Adémien.ne.s, au regard de :

1. L'augmentation des missions confiées à l'ADEME sans abandon de missions anciennes,
2. La baisse de près de 100 postes en 6 ans,
3. L'absence de résultats ayant démontré votre capacité à gérer et arbitrer notre charge de travail,
4. L'absence de contreparties notamment pour compenser la perte de la récupération d'heures du fait du passage au forfait jours

Les modalités d'expérimentation du forfait jours que vous proposez ne permettent pas de garantir :

- Le respect de la prise du repos quotidien obligatoire,
- Le test auprès de tous les salariés des modalités concrètes de maîtrise et de l'arbitrage de la charge de travail,
- Une réelle prise en compte des temps de déplacement pour les salariés.

Vous n'avez donné suite à aucune de nos propositions pour y remédier dans cette phase expérimentale. Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de valider les modalités de cet accord potentiellement dangereux pour la santé au travail.

Nous regrettons que cette négociation se soit limitée à l'aménagement de vos propositions « forfait jours » sans prendre en compte nos propositions, rappelées sur chacun de nos sites internet : [CGT](#), [CFDT](#) et [SNE](#). Nous pensons qu'un accord expérimental reste possible. Nous sommes prêts à poursuivre la négociation sur l'organisation du temps de travail en 2019, tout en dépassant le simple volet « Forfait jours », et en restant dans un esprit de progrès social.

Nous vous prions, Monsieur le Président de l'ADEME, de recevoir nos salutations respectueuses,

Les négociateurs syndicaux